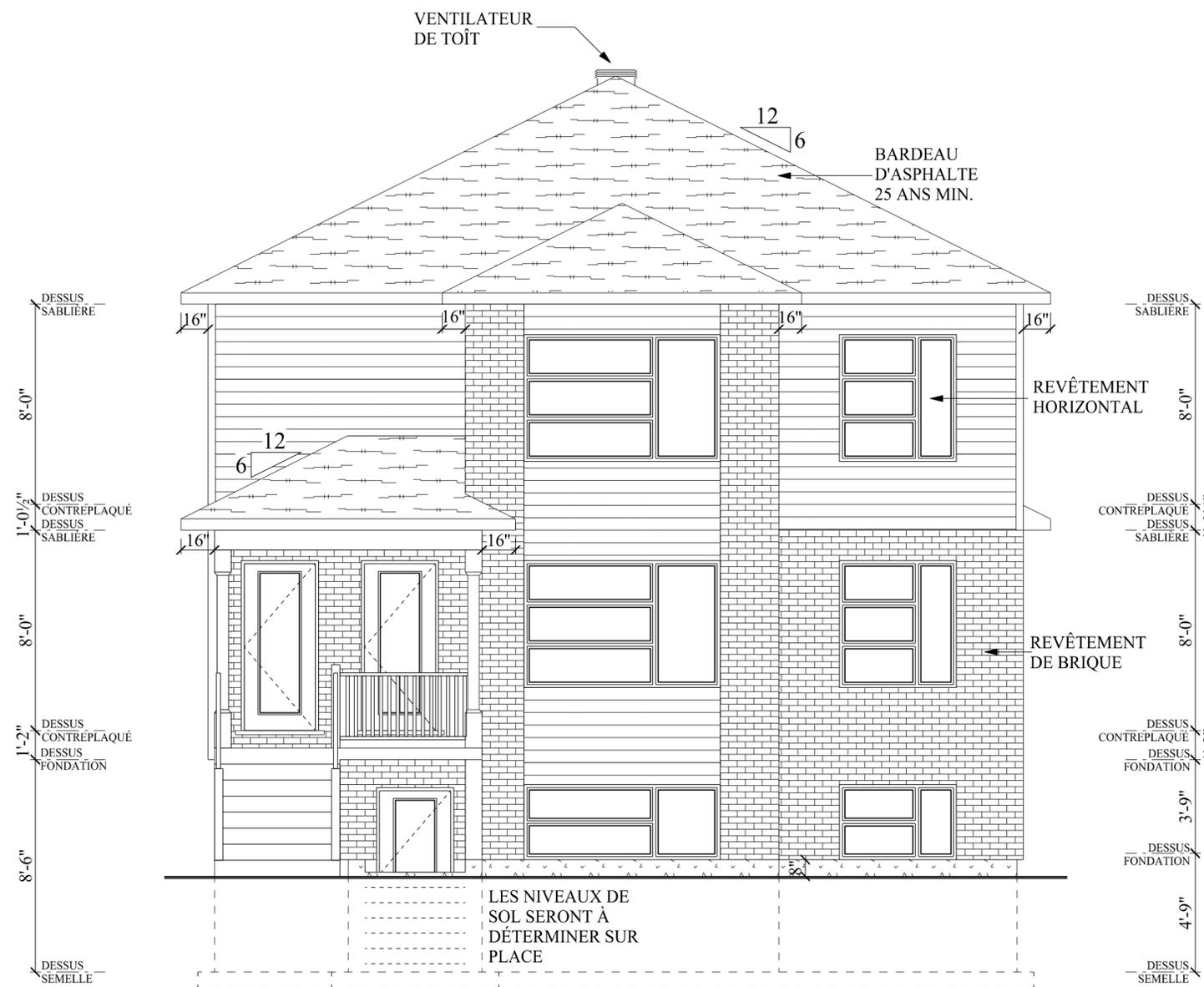


NOTES GÉNÉRALES :

- NOTE 1
 .TOUTES LES GALERIES DONT LA DÉNIVELLATION PAR RAPPORT AU SOL EST DE 24po ET PLUS, DOIVENT ÊTRE PROTÉGÉES PAR DES GARDE-CORPS D'UNE HAUTEUR MINIMALE DE 42po. LES PARTIES AJOURÉES NE DOIVENT PAS PERMETTRE LE PASSAGE D'UN OBJET SPHÉRIQUE DE 4po.
- NOTE 2
 .IL DOIT Y AVOIR UN AVERTISSEUR DE FUMÉE SUR CHAQUE NIVEAU DE PLANCHER.
- NOTE 3
 .L'OUVRETURE DÉGAGÉE DE LA PARTIE OUVRANTE D'UNE FENÊTRE DE CHAMBRE NE DOIT PAS AVOIR DE DIMENSION INFÉRIEURE À 15po DE HAUTEUR AINSI QUE 15" DE LARGEUR.
- NOTE 4
 .PRÉVOIR SYSTÈME DE VENTILATION MÉCANIQUE CAPABLE DE FOURNIR LES TAUX DE RENOUVELLEMENT D'AIR PRÉSCRITS PAR LE CODE DE CONSTRUCTION DU QUÉBEC (C.N.B. 1995). S'ASSURER AUSSI QUE L'AIR EXTÉRIEUR EST DISTRIBUÉ DANS TOUT LA MAISON.
- NOTE 5
 .LES ARMOIRES DE CUISINE ET DES SALLES DE BAINS SONT À VÉRIFIER AVEC LE PROPRIÉTAIRE POUR LE TYPE DE CAISSONS AINSI QUE LES DIMENSIONS, CAR ELLES PEUVENT DIFFÉRER DE CEUX SPÉCIFIÉ AU PLAN, AVANT D'EXÉCUTER LA PLOMBERIE
- NOTE 6
 .LES SALLES DE BAINS SONT À VÉRIFIER AVEC LE PROPRIÉTAIRE POUR S'ASSURER DE L'EMPLACEMENT EXACTE DES APPAREILS SANITAIRES.
- NOTE 7
 .LES HOTTES ET VENTILATEURS MÉCANIQUE DEVRONT ÉVACUER À L'EXTÉRIEUR
- NOTE 8
 .PRÉVOIR SÉPARATION ÉTANCHE ENTRE LE GARAGE ET LA RÉSIDENCE (MUR, PLAFOND ET PORTE)
- NOTE 9
 LA DIMENSION DES POUTRES DEVRONT ÊTRE VÉRIFIÉ AVANT LA RÉALISATION DES TRAVAUX.
- NOTE 10
 LES FENÊTRES DONT LES APPUIS SONT SITUÉ À MOINS DE 36" DU PLANCHER DEVRONT AVOIR UN LIMITEUR D'OUVERTURE À 4"



DESSIN RÉALISÉ PAR :
 SÉBASTIEN BOUDREAU TP.

TITRE DU PROJET
 TRIPLEX L4-G
 LES CONSTRUCTIONS
 RÉNOVATIONS JONGAS

ADRESSE DU PROJET
 Rue
 FARNHAM

EN DATE : 1 FÉVRIER 2017

ÉCHELLE DU DESSIN : 0'-1/4" = 1'-0"

ÉLÉVATION AVANT

NOTES GÉNÉRALES :

NOTE 1
 TOUTES LES GALERIES DONT LA DÉNIVELLATION PAR RAPPORT AU SOL EST DE 24po ET PLUS, DOIVENT ÊTRE PROTÉGÉES PAR DES GARDE-CORPS D'UNE HAUTEUR MINIMALE DE 42po. LES PARTIES AJOURÉES NE DOIVENT PAS PERMETTRE LE PASSAGE D'UN OBJET SPHÉRIQUE DE 4po.

NOTE 2
 IL DOIT Y AVOIR UN AVERTISSEUR DE FUMÉE SUR CHAQUE NIVEAU DE PLANCHER.

NOTE 3
 L'OUVERTURE DÉGAGÉE DE LA PARTIE OUVRANTE D'UNE FENÊTRE DE CHAMBRE NE DOIT PAS AVOIR DE DIMENSION INFÉRIEURE À 15po DE HAUTEUR AINSI QUE 15" DE LARGEUR.

NOTE 4
 PRÉVOIR SYSTÈME DE VENTILATION MÉCANIQUE CAPABLE DE FOURNIR LES TAUX DE RENOUVELLEMENT D'AIR PRÉSCRITS PAR LE CODE DE CONSTRUCTION DU QUÉBEC (C.N.B. 1995). S'ASSURER AUSSI QUE L'AIR EXTÉRIEUR EST DISTRIBUÉ DANS TOUT LA MAISON.

NOTE 5
 LES ARMOIRES DE CUISINE ET DES SALLES DE BAINS SONT À VÉRIFIER AVEC LE PROPRIÉTAIRE POUR LE TYPE DE CAISSONS AINSI QUE LES DIMENSIONS, CAR ELLES PEUVENT DIFFÉRER DE CEUX SPÉCIFIÉ AU PLAN, AVANT D'EXÉCUTER LA PLOMBERIE

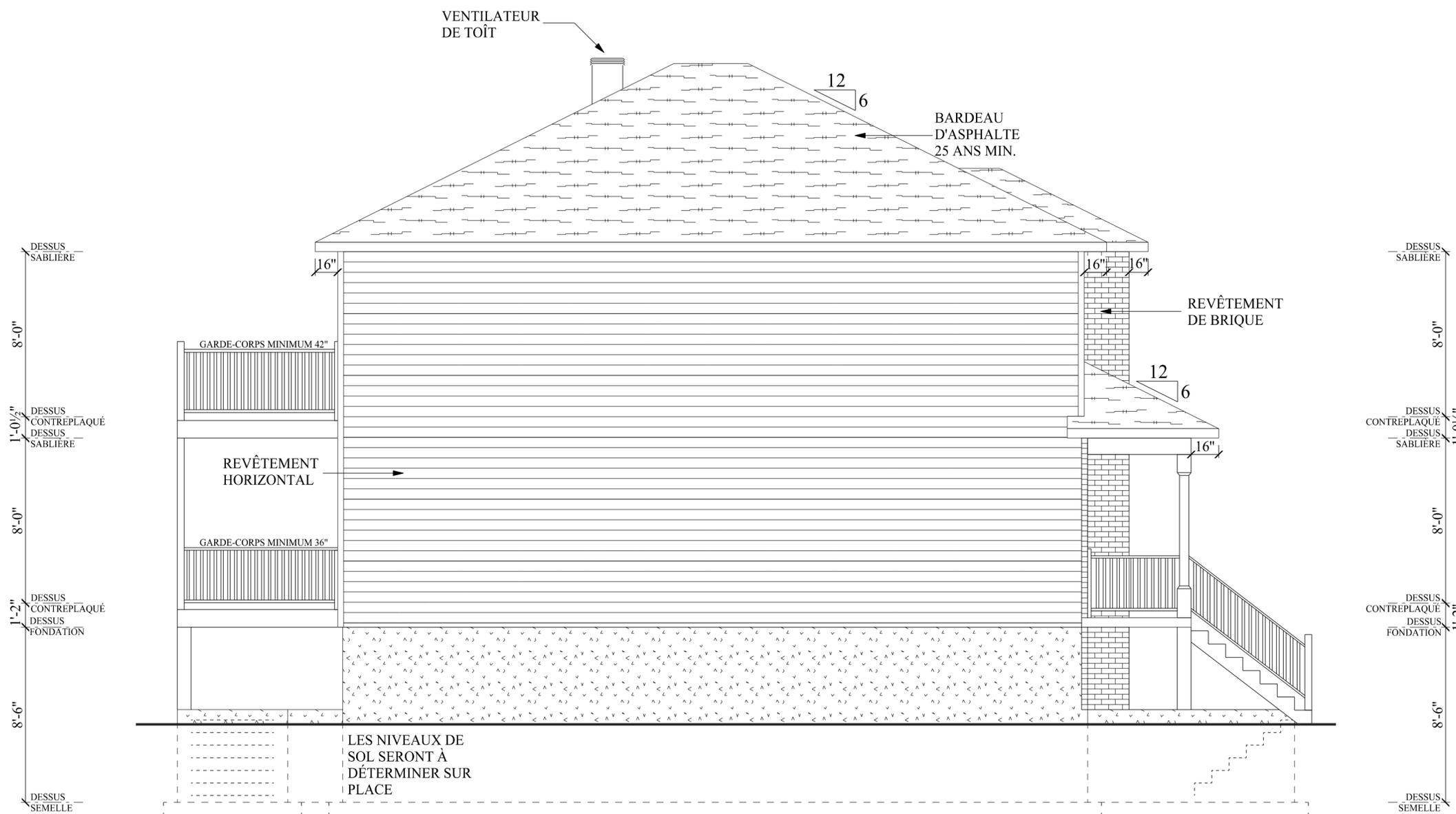
NOTE 6
 LES SALLES DE BAINS SONT À VÉRIFIER AVEC LE PROPRIÉTAIRE POUR S'ASSURER DE L'EMPLACEMENT EXACTE DES APPAREILS SANITAIRES.

NOTE 7
 LES HOTTES ET VENTILATEURS MÉCANIQUE DEVRONT ÉVACUER À L'EXTÉRIEUR

NOTE 8
 PRÉVOIR SÉPARATION ÉTANCHE ENTRE LE GARAGE ET LA RÉSIDENCE (MUR, PLAFOND ET PORTE)

NOTE 9
 LA DIMENSION DES POUTRES DEVRONT ÊTRE VÉRIFIÉ AVANT LA RÉALISATION DES TRAVAUX.

NOTE 10
 LES FENÊTRES DONT LES APPUIS SONT SITUÉ À MOINS DE 36" DU PLANCHER DEVRONT AVOIR UN LIMITEUR D'OUVERTURE À 4"



DESSIN RÉALISÉ PAR :
SÉBASTIEN BOUDREAU TP.

TITRE DU PROJET
TRIPLEX L4-G
LES CONSTRUCTIONS RÉNOVATIONS JONGAS

ADRESSE DU PROJET
 Rue
FARNHAM

EN DATE : 1 FÉVRIER 2017

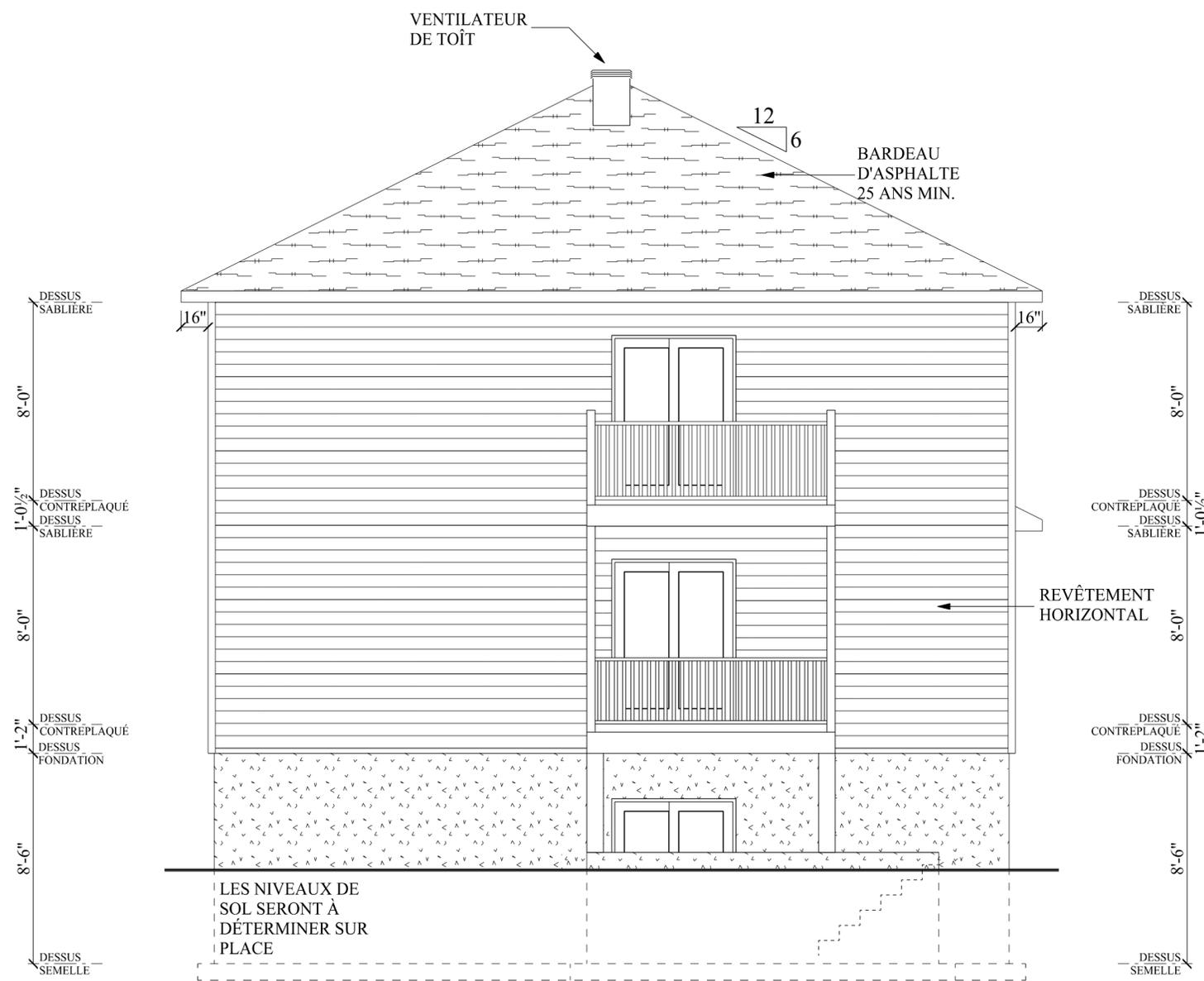
ÉCHELLE DU DESSIN : 0'-1/4" = 1'-0"

ÉLÉVATION GAUCHE



NOTES GÉNÉRALES :

- NOTE 1
TOUTES LES GALERIES DONT LA DÉNIVELLATION PAR RAPPORT AU SOL EST DE 24po ET PLUS, DOIVENT ÊTRE PROTÉGÉES PAR DES GARDE-CORPS D'UNE HAUTEUR MINIMALE DE 42po. LES PARTIES AJOURÉES NE DOIVENT PAS PERMETTRE LE PASSAGE D'UN OBJET SPHÉRIQUE DE 4po.
- NOTE 2
IL DOIT Y AVOIR UN AVERTISSEUR DE FUMÉE SUR CHAQUE NIVEAU DE PLANCHER.
- NOTE 3
L'OUVERTURE DÉGAGÉE DE LA PARTIE OUVRANTE D'UNE FENÊTRE DE CHAMBRE NE DOIT PAS AVOIR DE DIMENSION INFÉRIEURE À 15po DE HAUTEUR AINSI QU'À 15" DE LARGEUR.
- NOTE 4
PRÉVOIR SYSTÈME DE VENTILATION MÉCANIQUE CAPABLE DE FOURNIR LES TAUX DE RENOUVELLEMENT D'AIR PRÉSCRITS PAR LE CODE DE CONSTRUCTION DU QUÉBEC (C.N.B. 1995). S'ASSURER AUSSI QUE L'AIR EXTÉRIEUR EST DISTRIBUÉ DANS TOUT LA MAISON.
- NOTE 5
LES ARMOIRES DE CUISINE ET DES SALLES DE BAINS SONT À VÉRIFIER AVEC LE PROPRIÉTAIRE POUR LE TYPE DE CAISSONS AINSI QUE LES DIMENSIONS, CAR ELLES PEUVENT DIFFÉRER DE CEUX SPÉCIFIÉ AU PLAN, AVANT D'EXÉCUTER LA PLOMBERIE.
- NOTE 6
LES SALLES DE BAINS SONT À VÉRIFIER AVEC LE PROPRIÉTAIRE POUR S'ASSURER DE L'EMPLACEMENT EXACTE DES APPAREILS SANITAIRES.
- NOTE 7
LES HOTTES ET VENTILATEURS MÉCANIQUE DEVRONT ÉVACUER À L'EXTÉRIEUR.
- NOTE 8
PRÉVOIR SÉPARATION ÉTANCHE ENTRE LE GARAGE ET LA RÉSIDENCE (MUR, PLAFOND ET PORTE).
- NOTE 9
LA DIMENSION DES POUTRES DEVRONT ÊTRE VÉRIFIÉ AVANT LA RÉALISATION DES TRAVAUX.
- NOTE 10
LES FENÊTRES DONT LES APPUIS SONT SITUÉ À MOINS DE 36" DU PLANCHER DEVRONT AVOIR UN LIMITEUR D'OUVERTURE À 4"



ÉLÉVATION ARRIÈRE

DESSIN RÉALISÉ PAR :
SÉBASTIEN BOUDREAU TP.

TITRE DU PROJET
TRIPLEX L4-G
LES CONSTRUCTIONS RÉNOVATIONS JONGAS

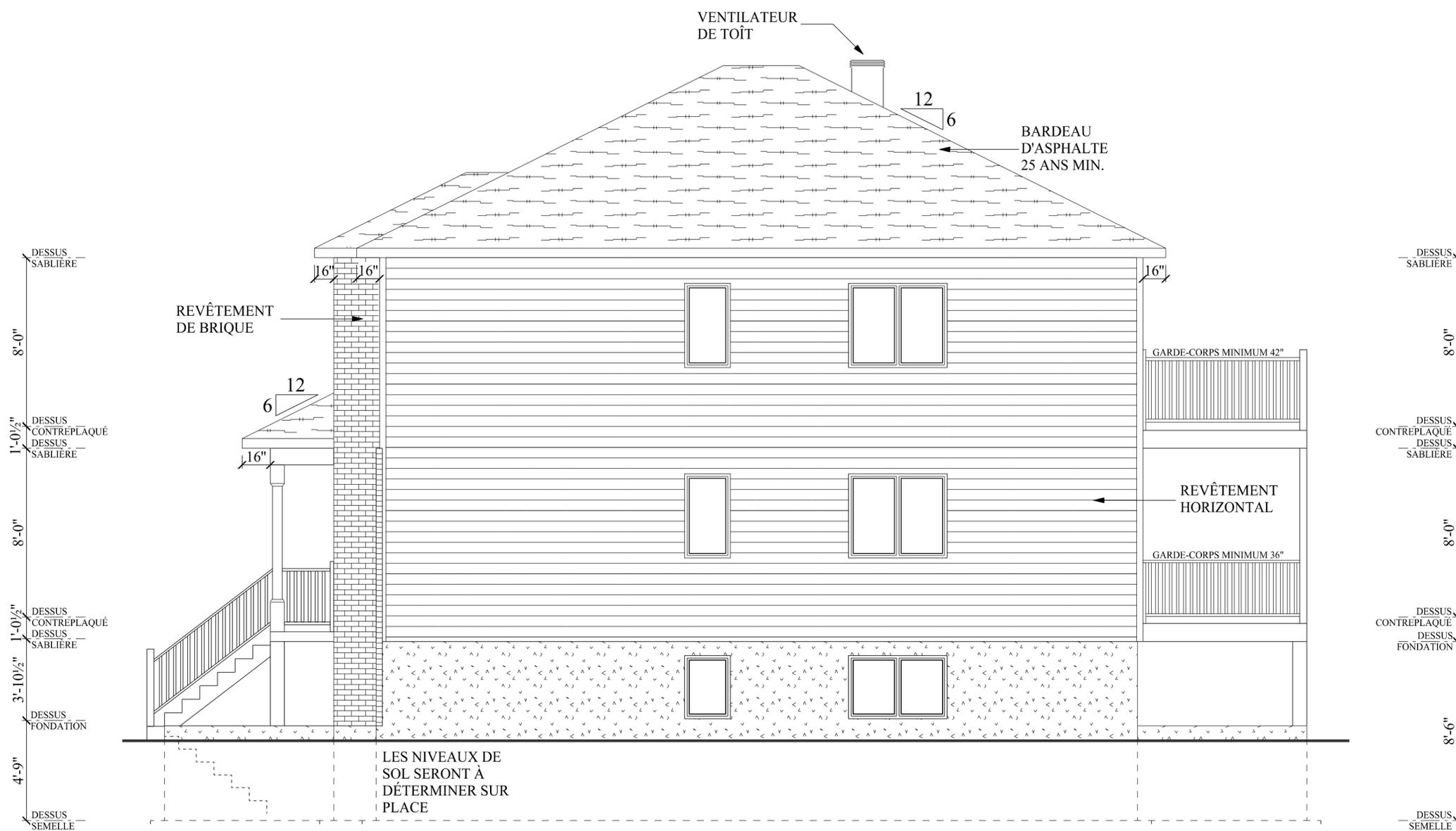
ADRESSE DU PROJET
Rue
FARNHAM

EN DATE : 1 FÉVRIER 2017

ÉCHELLE DU DESSIN : 0'-1/4" = 1'-0"

NOTES GÉNÉRALES :

- NOTE 1
 .TOUTES LES GALERIES DONT LA DÉNIVÉLATION PAR RAPPORT AU SOL EST DE 24po ET PLUS, DOIVENT ÊTRE PROTÉGÉES PAR DES GARDE-CORPS D'UNE HAUTEUR MINIMALE DE 42po. LES PARTIES AJOURÉES NE DOIVENT PAS PERMETTRE LE PASSAGE D'UN OBJET SPHÉRIQUE DE 4po.
- NOTE 2
 .IL DOIT Y AVOIR UN AVERTISSEUR DE FUMÉE SUR CHAQUE NIVEAU DE PLANCHER.
- NOTE 3
 .L'OUVERTURE DÉGAGÉE DE LA PARTIE OUVRANTE D'UNE FENÊTRE DE CHAMBRE NE DOIT PAS AVOIR DE DIMENSION INFÉRIEURE À 15po DE HAUTEUR AINSI QUE 15" DE LARGEUR.
- NOTE 4
 .PRÉVOIR SYSTÈME DE VENTILATION MÉCANIQUE CAPABLE DE FOURNIR LES TAUX DE RENOUVELLEMENT D'AIR PRÉSCRITS PAR LE CODE DE CONSTRUCTION DU QUÉBEC (C.N.B. 1995). S'ASSURER AINSI QUE L'AIR EXTÉRIEUR EST DISTRIBUÉ DANS TOUT LA MAISON.
- NOTE 5
 .LES ARMOIRES DE CUISINE ET DES SALLES DE BAINS SONT À VÉRIFIER AVEC LE PROPRIÉTAIRE POUR LE TYPE DE CAISSONS AINSI QUE LES DIMENSIONS, CAR ELLES PEUVENT DIFFÉRER DE CEUX SPÉCIFIÉ AU PLAN, AVANT D'EXÉCUTER LA PLOMBERIE.
- NOTE 6
 .LES SALLES DE BAINS SONT À VÉRIFIER AVEC LE PROPRIÉTAIRE POUR S'ASSURER DE L'EMPLACEMENT EXACTE DES APPAREILS SANITAIRES.
- NOTE 7
 .LES HOTTES ET VENTILATEURS MÉCANIQUE DEVRONT ÉVACUER À L'EXTÉRIEUR.
- NOTE 8
 .PRÉVOIR SÉPARATION ÉTANCHE ENTRE LE GARAGE ET LA RÉSIDENCE (MUR, PLAFOND ET PORTE).
- NOTE 9
 LA DIMENSION DES POUTRES DEVRONT ÊTRE VÉRIFIÉ AVANT LA RÉALISATION DES TRAVAUX.
- NOTE 10
 LES FENÊTRES DONT LES APPUIS SONT SITUÉ À MOINS DE 36" DU PLANCHER DEVRONT AVOIR UN LIMITEUR D'OUVERTURE À 4"



ÉLÉVATION DROITE

DESSIN RÉALISÉ PAR :
SÉBASTIEN BOUDREAU TP.

TITRE DU PROJET
 TRIPLEX L4-G
 LES CONSTRUCTIONS
 RÉNOVATIONS JONGAS

ADRESSE DU PROJET
 Rue
 FARNHAM

EN DATE : 1 FÉVRIER 2017

ÉCHELLE DU DESSIN : 0'-1/4" = 1'-0"

NOTES GÉNÉRALES :

NOTE 1
 TOUTES LES GALERIES DONT LA DÉNIVELLATION PAR RAPPORT AU SOL EST DE 24po ET PLUS, DOIVENT ÊTRE PROTÉGÉES PAR DES GARDE-CORPS D'UNE HAUTEUR MINIMALE DE 42po. LES PARTIES AJOURÉES NE DOIVENT PAS PERMETTRE LE PASSAGE D'UN OBJET SPHÉRIQUE DE 4po.

NOTE 2
 IL DOIT Y AVOIR UN AVERTISSEUR DE FUMÉE SUR CHAQUE NIVEAU DE PLANCHER.

NOTE 3
 L'OUVERTURE DÉGAGÉE DE LA PARTIE OUVRANTE D'UNE FENÊTRE DE CHAMBRE NE DOIT PAS AVOIR DE DIMENSION INFÉRIEURE À 15po DE HAUTEUR AINSI QUE 15" DE LARGEUR.

NOTE 4
 PRÉVOIR SYSTÈME DE VENTILATION MÉCANIQUE CAPABLE DE FOURNIR LES TAUX DE RENOUVELLEMENT D'AIR PRÉSCRITS PAR LE CODE DE CONSTRUCTION DU QUÉBEC (C.N.B. 1995). S'ASSURER AUSSI QUE L'AIR EXTÉRIEUR EST DISTRIBUÉ DANS TOUT LA MAISON.

NOTE 5
 LES ARMOIRES DE CUISINE ET DES SALLES DE BAINS SONT À VÉRIFIER AVEC LE PROPRIÉTAIRE POUR LE TYPE DE CAISSONS AINSI QUE LES DIMENSIONS, CAR ELLES PEUVENT DIFFÉRER DE CEUX SPÉCIFIÉS AU PLAN, AVANT D'EXÉCUTER LA PLOMBERIE.

NOTE 6
 LES SALLES DE BAINS SONT À VÉRIFIER AVEC LE PROPRIÉTAIRE POUR S'ASSURER DE L'EMPLACEMENT EXACTE DES APPAREILS SANITAIRES.

NOTE 7
 LES HÔTTES ET VENTILATEURS MÉCANIQUE DEVRONT ÉVACUER À L'EXTÉRIEUR.

NOTE 8
 PRÉVOIR SÉPARATION ÉTANCHE ENTRE LE GARAGE ET LA RÉSIDENCE (MUR, PLAFOND ET PORTE)

NOTE 9
 LA DIMENSION DES POUTRES DEVRONT ÊTRE VÉRIFIÉ AVANT LA RÉALISATION DES TRAVAUX.

NOTE 10
 LES FENÊTRES DONT LES APPUIS SONT SITUÉ À MOINS DE 36" DU PLANCHER DEVRONT AVOIR UN LIMITEUR D'OUVERTURE À 4"

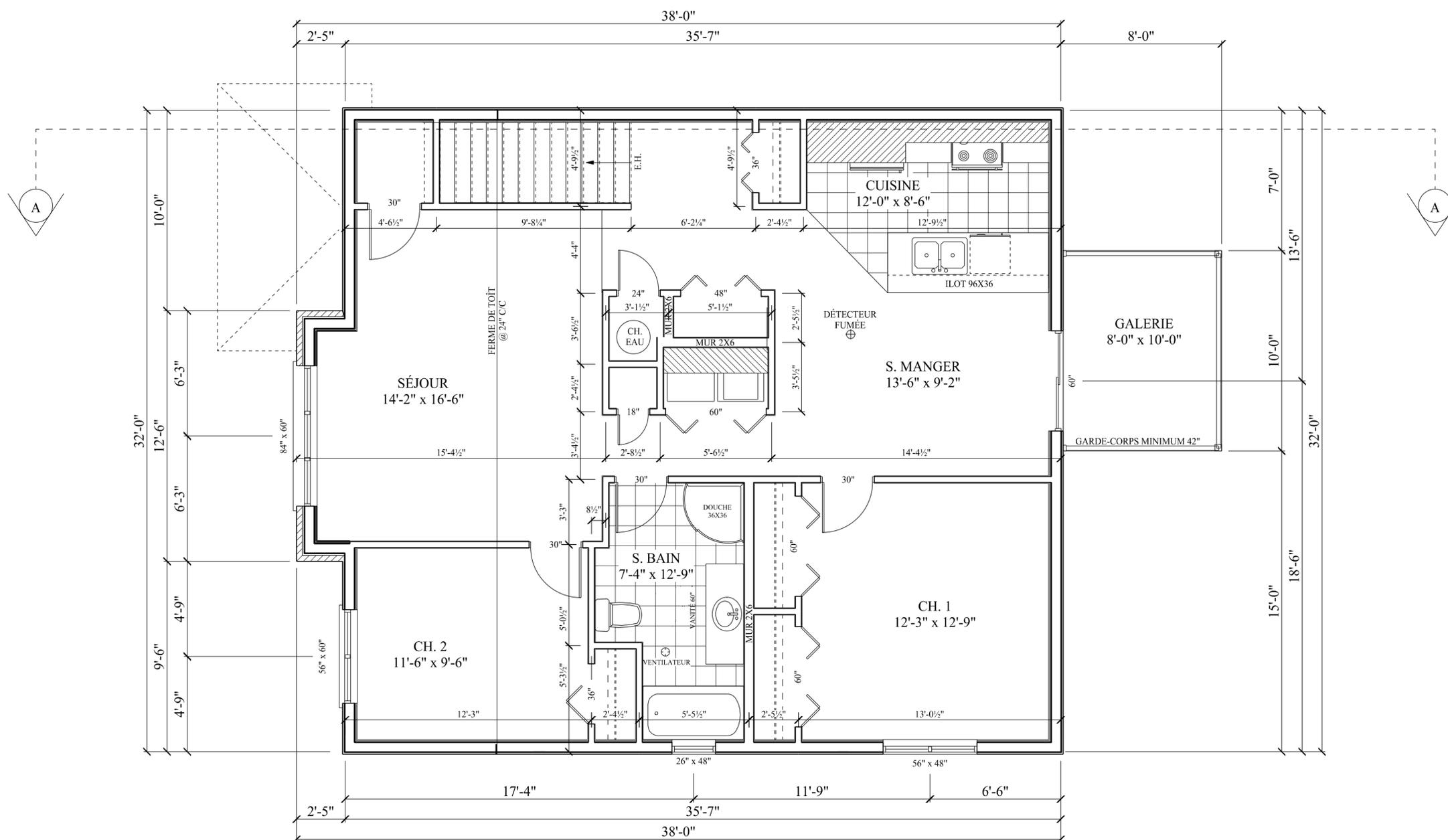
DESSIN RÉALISÉ PAR :
SÉBASTIEN BOUDREAU TP.

TITRE DU PROJET
TRIPLEX L4-G
LES CONSTRUCTIONS
RÉNOVATIONS JONGAS

ADRESSE DU PROJET
 Rue
FARNHAM

EN DATE : 1 FÉVRIER 2017

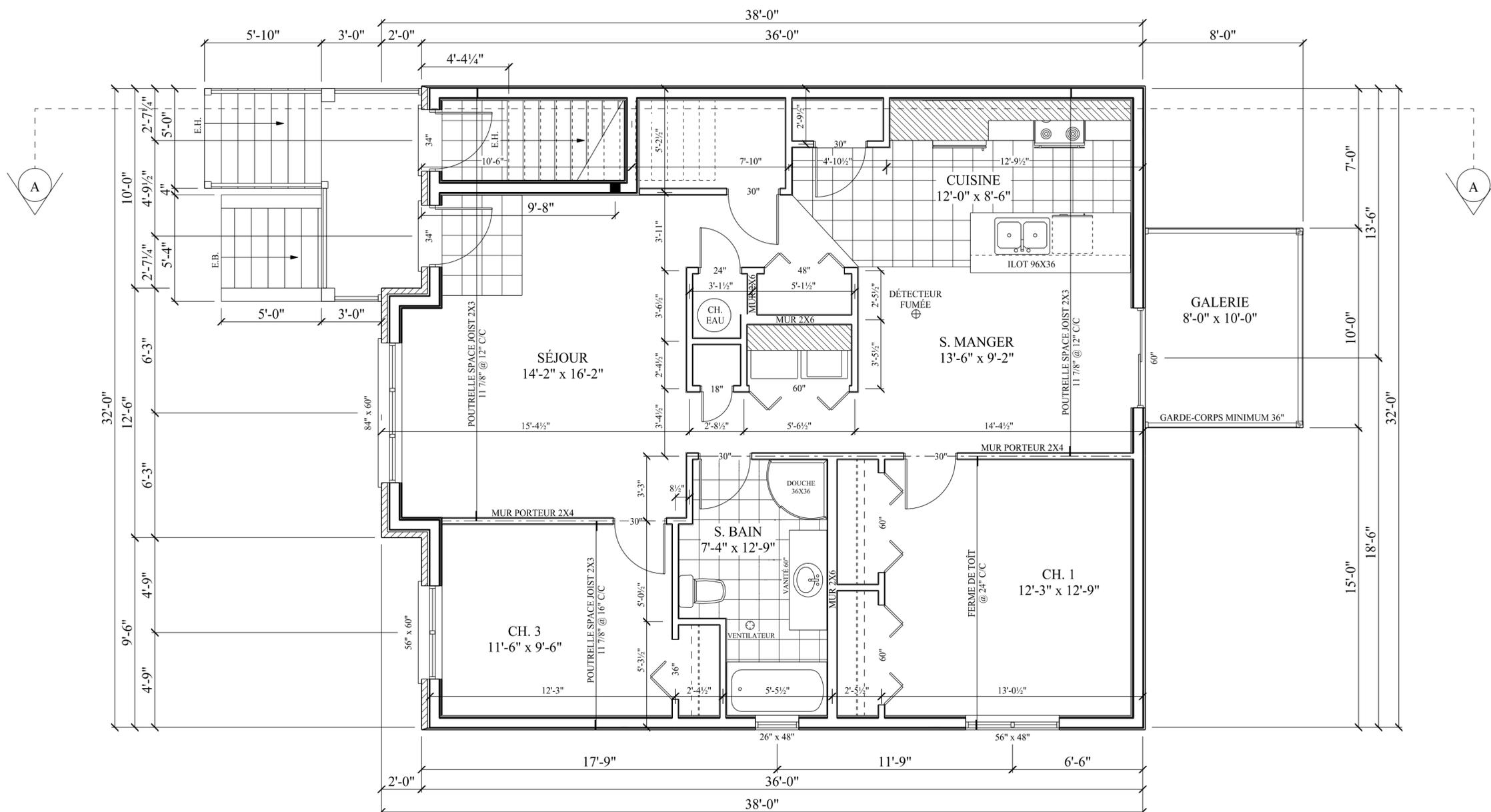
ÉCHELLE DU DESSIN : 0'-1/4" = 1'-0"



PLAN ÉTAGE

NOTES GÉNÉRALES :

- NOTE 1
 .TOUTES LES GALERIES DONT LA DÉNIVELLATION PAR RAPPORT AU SOL EST DE 24po ET PLUS, DOIVENT ÊTRE PROTÉGÉES PAR DES GARDE-CORPS D'UNE HAUTEUR MINIMALE DE 42po. LES PARTIES AJOURÉES NE DOIVENT PAS PERMETTRE LE PASSAGE D'UN OBJET SPHÉRIQUE DE 4po.
- NOTE 2
 .IL DOIT Y AVOIR UN AVERTISSEUR DE FUMÉE SUR CHAQUE NIVEAU DE PLANCHER.
- NOTE 3
 .L'OUVERTURE DÉGAGÉE DE LA PARTIE OUVRANTE D'UNE FENÊTRE DE CHAMBRE NE DOIT PAS AVOIR DE DIMENSION INFÉRIEURE À 15po DE HAUTEUR AINSI QUE 15" DE LARGEUR.
- NOTE 4
 .PRÉVOIR SYSTÈME DE VENTILATION MÉCANIQUE CAPABLE DE FOURNIR LES TAUX DE RENOUVELLEMENT D'AIR PRÉSCRITS PAR LE CODE DE CONSTRUCTION DU QUÉBEC (C.N.B. 1995). S'ASSURER AUSSI QUE L'AIR EXTERIEUR EST DISTRIBUÉ DANS TOUT LA MAISON.
- NOTE 5
 .LES ARMOIRES DE CUISINE ET DES SALLES DE BAINS SONT À VÉRIFIER AVEC LE PROPRIÉTAIRE POUR LE TYPE DE CAISSONS AINSI QUE LES DIMENSIONS, CAR ELLES PEUVENT DIFFÉRER DE CEUX SPÉCIFIÉ AU PLAN, AVANT D'EXÉCUTER LA PLOMBERIE
- NOTE 6
 .LES SALLES DE BAINS SONT À VÉRIFIER AVEC LE PROPRIÉTAIRE POUR S'ASSURER DE L'EMPLACEMENT EXACTE DES APPAREILS SANITAIRES.
- NOTE 7
 .LES HOTTES ET VENTILATEURS MÉCANIQUE DEVRONT ÉVACUER À L'EXTÉRIEUR
- NOTE 8
 .PRÉVOIR SÉPARATION ÉTANCHE ENTRE LE GARAGE ET LA RÉSIDENCE (MUR, PLAFOND ET PORTE)
- NOTE 9
 LA DIMENSION DES POUTRES DEVOIT ÊTRE VÉRIFIÉ AVANT LA RÉALISATION DES TRAVAUX.
- NOTE 10
 LES FENÊTRES DONT LES APPUIS SONT SITUÉ À MOINS DE 36" DU PLANCHER DEVRONT AVOIR UN LIMITEUR D'OUVERTURE À 4"



PLAN RDC

DESSIN RÉALISÉ PAR :
SÉBASTIEN BOUDREAU TP.

TITRE DU PROJET
TRIPLEX L4-G
LES CONSTRUCTIONS
RÉNOVATIONS JONGAS

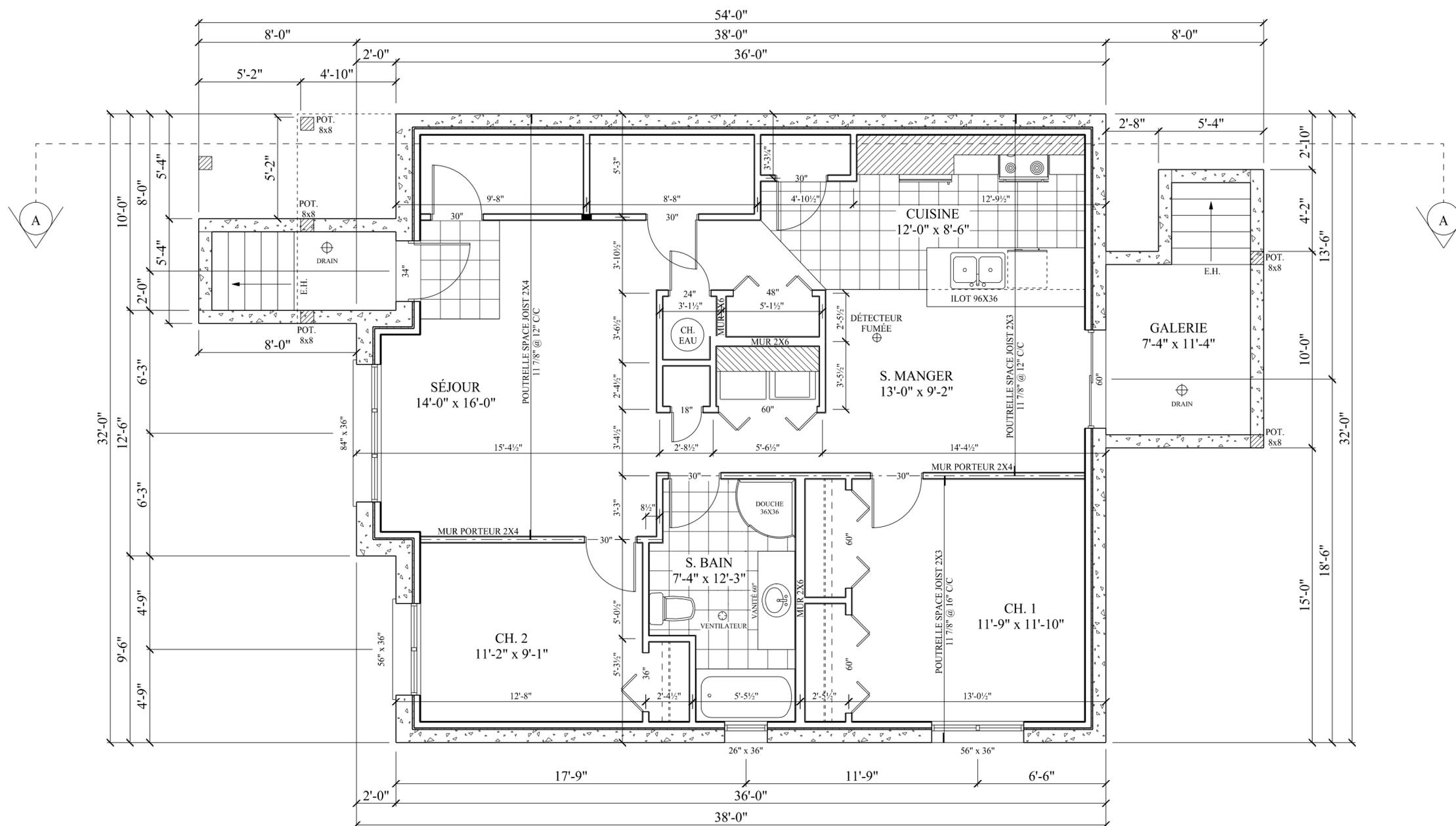
ADRESSE DU PROJET
 Rue
FARNHAM

EN DATE : 1 FÉVRIER 2017

ÉCHELLE DU DESSIN : 0'-1/4" = 1'-0"

NOTES GÉNÉRALES :

- NOTE 1
 .TOUTES LES GALERIES DONT LA DÉNIVELLATION PAR RAPPORT AU SOL EST DE 24po ET PLUS, DOIVENT ÊTRE PROTÉGÉES PAR DES GARDE-CORPS D'UNE HAUTEUR MINIMALE DE 42po. LES PARTIES AJOURÉES NE DOIVENT PAS PERMETTRE LE PASSAGE D'UN OBJET SPHÉRIQUE DE 4po.
- NOTE 2
 .IL DOIT Y AVOIR UN AVERTISSEUR DE FUMÉE SUR CHAQUE NIVEAU DE PLANCHER.
- NOTE 3
 .L'OUVERTURE DÉGAGÉE DE LA PARTIE OUVRANTE D'UNE FENÊTRE DE CHAMBRE NE DOIT PAS AVOIR DE DIMENSION INFÉRIEURE À 15po DE HAUTEUR AINSI QUE 15" DE LARGEUR.
- NOTE 4
 .PRÉVOIR SYSTÈME DE VENTILATION MÉCANIQUE CAPABLE DE FOURNIR LES TAUX DE RENOUVELLEMENT D'AIR PRÉSCRITS PAR LE CODE DE CONSTRUCTION DU QUÉBEC (C.N.B. 1995). S'ASSURER AUSSI QUE L'AIR EXTÉRIEUR EST DISTRIBUÉ DANS TOUT LA MAISON.
- NOTE 5
 .LES ARMOIRES DE CUISINE ET DES SALLES DE BAINS SONT À VÉRIFIER AVEC LE PROPRIÉTAIRE POUR LE TYPE DE CAISSONS AINSI QUE LES DIMENSIONS, CAR ELLES PEUVENT DIFFÉRER DE CEUX SPÉCIFIÉ AU PLAN, AVANT D'EXÉCUTER LA PLOMBERIE
- NOTE 6
 .LES SALLES DE BAINS SONT À VÉRIFIER AVEC LE PROPRIÉTAIRE POUR S'ASSURER DE L'EMPLACEMENT EXACTE DES APPAREILS SANITAIRES.
- NOTE 7
 . LES HOTTES ET VENTILATEURS MÉCANIQUE DEVRONT ÉVACUER À L'EXTÉRIEUR
- NOTE 8
 .PRÉVOIR SÉPARATION ÉTANCHE ENTRE LE GARAGE ET LA RÉSIDENCE (MUR, PLAFOND ET PORTE)
- NOTE 9
 LA DIMENSION DES POUTRES DEVOIT ÊTRE VÉRIFIÉ AVANT LA RÉALISATION DES TRAVAUX.
- NOTE 10
 LES FENÊTRES DONT LES APPUIS SONT SITUÉ À MOINS DE 36" DU PLANCHER DEVRONT AVOIR UN LIMITEUR D'OUVERTURE À 4"



DESSIN RÉALISÉ PAR :
SÉBASTIEN BOUDREAU TP.

TITRE DU PROJET
TRIPLEX L4-G
LES CONSTRUCTIONS
RÉNOVATIONS JONGAS

ADRESSE DU PROJET
 Rue
FARNHAM

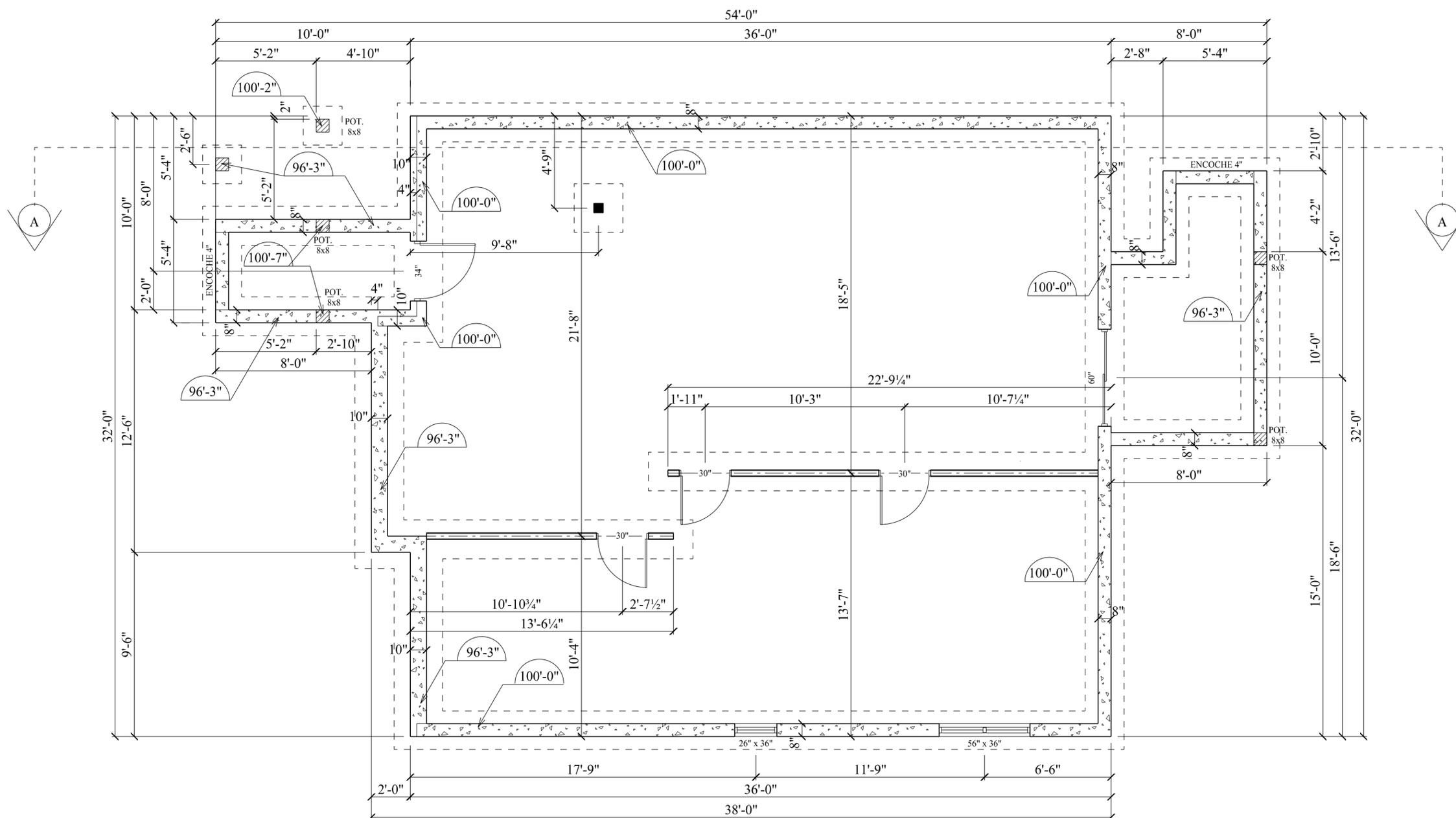
EN DATE : 1 FÉVRIER 2017

ÉCHELLE DU DESSIN : 0'-1/4" = 1'-0"

PLAN SOUS-SOL

NOTES GÉNÉRALES :

- NOTE 1
 .TOUTES LES GALERIES DONT LA DÉNIVÉLATION PAR RAPPORT AU SOL EST DE 24po ET PLUS, DOIVENT ÊTRE PROTÉGÉES PAR DES GARDE-CORPS D'UNE HAUTEUR MINIMALE DE 42po. LES PARTIES AJOURÉES NE DOIVENT PAS PERMETTRE LE PASSAGE D'UN OBJET SPHÉRIQUE DE 4po.
- NOTE 2
 .IL DOIT Y AVOIR UN AVERTISSEUR DE FUMÉE SUR CHAQUE NIVEAU DE PLANCHER.
- NOTE 3
 .L'OUVERTURE DÉGAGÉE DE LA PARTIE OUVRANTE D'UNE FENÊTRE DE CHAMBRE NE DOIT PAS AVOIR DE DIMENSION INFÉRIEURE À 15po DE HAUTEUR AINSI QUE 15" DE LARGEUR.
- NOTE 4
 .PRÉVOIR SYSTÈME DE VENTILATION MÉCANIQUE CAPABLE DE FOURNIR LES TAUX DE RENOUVELLEMENT D'AIR PRÉSCRITS PAR LE CODE DE CONSTRUCTION DU QUÉBEC (C.N.B. 1995). S'ASSURER AINSI QUE L'AIR EXTÉRIEUR EST DISTRIBUÉ DANS TOUT LA MAISON.
- NOTE 5
 .LES ARMOIRES DE CUISINE ET DES SALLES DE BAINS SONT À VÉRIFIER AVEC LE PROPRIÉTAIRE POUR LE TYPE DE CAISSONS AINSI QUE LES DIMENSIONS, CAR ELLES PEUVENT DIFFÉRER DE CEUX SPÉCIFIÉ AU PLAN, AVANT D'EXÉCUTER LA PLOMBERIE.
- NOTE 6
 .LES SALLES DE BAINS SONT À VÉRIFIER AVEC LE PROPRIÉTAIRE POUR S'ASSURER DE L'EMPLACEMENT EXACTE DES APPAREILS SANITAIRES.
- NOTE 7
 .LES HOTTES ET VENTILATEURS MÉCANIQUE DEVRONT ÉVACUER À L'EXTÉRIEUR.
- NOTE 8
 .PRÉVOIR SÉPARATION ÉTANCHE ENTRE LE GARAGE ET LA RÉSIDENCE (MUR, PLAFOND ET PORTE).
- NOTE 9
 LA DIMENSION DES POUTRES DEVRONT ÊTRE VÉRIFIÉ AVANT LA RÉALISATION DES TRAVAUX.
- NOTE 10
 LES FENÊTRES DONT LES APPUIS SONT SITUÉ À MOINS DE 36" DU PLANCHER DEVRONT AVOIR UN LIMITEUR D'OUVERTURE À 4"



DESSIN RÉALISÉ PAR :
 SÉBASTIEN BOUDREAU TP.

TITRE DU PROJET
 TRIPLEX L4-G
 LES CONSTRUCTIONS
 RÉNOVATIONS JONGAS

ADRESSE DU PROJET
 Rue
 FARNHAM

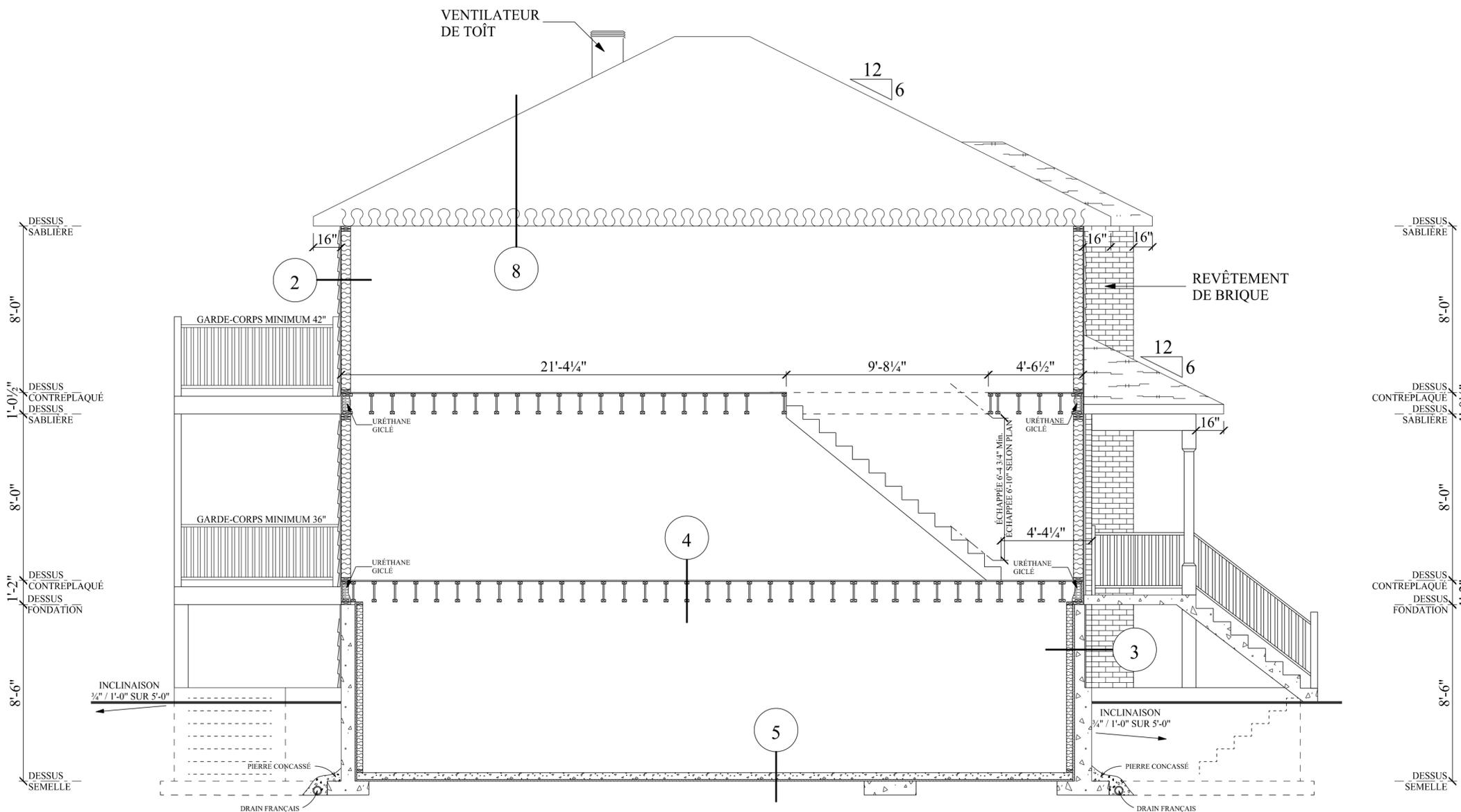
EN DATE : 1 FÉVRIER 2017

ÉCHELLE DU DESSIN : 0'-1/4" = 1'-0"

PLAN FONDATION

NOTES GÉNÉRALES :

- NOTE 1
 .TOUTES LES GALERIES DONT LA DÉNIVELLATION PAR RAPPORT AU SOL EST DE 24po ET PLUS, DOIVENT ÊTRE PROTÉGÉES PAR DES GARDE-CORPS D'UNE HAUTEUR MINIMALE DE 42po. LES PARTIES AJOURÉES NE DOIVENT PAS PERMETTRE LE PASSAGE D'UN OBJET SPHÉRIQUE DE 4po.
- NOTE 2
 .IL DOIT Y AVOIR UN Avertisseur de fumée sur chaque niveau de plancher.
- NOTE 3
 .L'OUVERTURE DÉGAGÉE DE LA PARTIE OUVRANTE D'UNE FENÊTRE DE CHAMBRE NE DOIT PAS AVOIR DE DIMENSION INFÉRIEURE À 15po DE HAUTEUR AINSI QUE 15" DE LARGEUR.
- NOTE 4
 .PRÉVOIR SYSTÈME DE VENTILATION MÉCANIQUE CAPABLE DE FOURNIR LES TAUX DE RENOUVELLEMENT D'AIR PRÉSCRITS PAR LE CODE DE CONSTRUCTION DU QUÉBEC (C.N.B. 1995). S'ASSURER AUSSI QUE L'AIR EXTÉRIEUR EST DISTRIBUÉ DANS TOUT LA MAISON.
- NOTE 5
 .LES ARMOIRES DE CUISINE ET DES SALLES DE BAINS SONT À VÉRIFIER AVEC LE PROPRIÉTAIRE POUR LE TYPE DE CAISSONS AINSI QUE LES DIMENSIONS, CAR ELLES PEUVENT DIFFÉRER DE CEUX SPÉCIFIÉ AU PLAN, AVANT D'EXÉCUTER LA PLOMBERIE
- NOTE 6
 .LES SALLES DE BAINS SONT À VÉRIFIER AVEC LE PROPRIÉTAIRE POUR S'ASSURER DE L'EMPLACEMENT EXACTE DES APPAREILS SANITAIRES.
- NOTE 7
 .LES HOTTES ET VENTILATEURS MÉCANIQUE DEVRONT ÉVACUER À L'EXTÉRIEUR
- NOTE 8
 .PRÉVOIR SÉPARATION ÉTANCHE ENTRE LE GARAGE ET LA RÉSIDENCE (MUR, PLAFOND ET PORTE)
- NOTE 9
 LA DIMENSION DES POUTRES DEVRONT ÊTRE VÉRIFIÉ AVANT LA RÉALISATION DES TRAVAUX.
- NOTE 10
 LES FENÊTRES DONT LES APPUIS SONT SITUÉ À MOINS DE 36" DU PLANCHER DEVRONT AVOIR UN LIMITEUR D'OUVERTURE À 4"



- 1** DALLE GARAGE
 - Dalle de béton 4" d'épaisseur
 - Treillis métallique 6" x 6" ;
 - Coupe-vapeur, polyéthylène 6 mil.
 - Pierre concassée 3/4" net
- 2** MUR EXTÉRIEUR
 - Revêtement Vertical
 - Fourrures 1"x 3" @ 16" c/c Horizontale
 - Isoclad 1" R-4.66 (pare-air) joints scellés
 - Colombage 2"x 6" @ 16" c/c
 - Laine isolante matelassé R-20
 - Pare-vapeur, joints scellés
 - Fourrures 1"x 3" @ 16" c/c Verticale
 - Gypse 1/2" vissé

- 3** FONDATION
 - Crépis de béton hors sol
 - Mur de fondation de 8" ou 10"
 - Isolant Rigide 1" R-5
 - Colombage 2"x 4" à 16" c/c
 - Laine isolante de fibre de verre en natte R-12
 - Coupe-vapeur : polyéthylène 6 mil.
 - Gypse 1/2" vissé
- 4** PLANCHER INTÉRIEUR
 - Panneaux O.S.B. 5/8" emboutetés/ et vissés
 - Poutrelles de plancher ajourées 11 7/8"H @ 16" c/c
 - Fourrures de plancher 1"x 3" @ 16" c/c
 - Gypse 1/2" vissé

- 5** DALLE INTÉRIEUR
 - Dalle de béton 4" d'épaisseur
 - Treillis métallique 6" x 6"
 - Coupe-vapeur, polyéthylène 6 mil.
 - Isolant rigide 1" R-5
 - Pierre concassée 3/4" net
- 6** MUR INTÉRIEUR/GARAGE
 - Gypse 1/2" vissé
 - Fourrures 1" x 3" @ 16" c/c, horizontal
 - Coupe-vapeur, polyéthylène 6 mil.
 - Colombage 2"x 6" @ 16" c/c
 - Laine isolante de fibre de verre R-20
 - Carton-fibre 1/2" goudronné HP R-1.5
 - Fourrures 1" x 3" @ 16" c/c
 - Gypse 1/2" type "firecode" vissé

- 7** MUR FONDATION DE TYPE GARAGE
 - Enduit bitumineux sous-sol
 - Béton 8" ou 10"
 - Isolant rigide 2" R.10 @ 24" sous le sol fini
- 8** TOITURE
 - Bardeaux d'asphalte 40 ans
 - Panneaux OSB 15/32
 - Fermes de toit à 24" c/c
 - Isolation matelassé R-41
 - Coupe-vapeur, polyéthylène 6mil.
 - Fourrures 1"x3" @ 16" c/c
 - Gypse 1/2"

COUPE A-A

DESSIN RÉALISÉ PAR :
SÉBASTIEN BOUDREAU TP.

TITRE DU PROJET
TRIPLEX L4-G
LES CONSTRUCTIONS
RÉNOVATIONS JONGAS

ADRESSE DU PROJET
 Rue
FARNHAM

EN DATE : 1 FÉVRIER 2017

ÉCHELLE DU DESSIN : 0'-1/4" = 1'-0"